

## COMITE TECHNIQUE LOCAL

### du 8 octobre 2012

Retrouvez la **déclaration liminaire** de FO DGFIP 67 sur le site FO DGFIP 67.

#### 1) BILAN DE LA NOTATION 2012 (GESTION 2011) DES 2 FILIERES

**Les élus FO DGFIP 67** ont rappelé que 50% des agents d'une structure devaient être bonifiés.

Pourtant, le taux de bonification entre les deux filières et entre la direction et les structures départementales (pour la FF car pour la FGP on n'a pas eu les stats!) ne sont pas identiques. En fonction de la structure où l'on travaille, les quotas de 50% ne semblent pas toujours avoir la même valeur !

**Les élus FO DGFIP 67 l'ont dénoncé. Cette différence de traitement n'a pas choqué la direction...les autres organisations syndicales non plus...le vrai problème reste toujours le contingentement des bonifs !**

Par ailleurs, la direction nous a informé qu'il y a 6 recours en National, tous dans la FGP.

La direction a souligné que l'accès à la bonification ne passe pas obligatoirement par la case +0,01 et qu'elle considère que l'appréciation d'un agent doit se faire sur la durée de l'échelon.

Pour 2013, il n'y a encore aucune information sur le déroulement de la campagne ou sur l'outil de notation.

#### 2) PONTS NATURELS 2013 : le vendredi 10 mai, le vendredi 16 août, le vendredi 27 décembre.

Les élus FO DGFIP ont voté POUR.

**FO DGFIP 67 est intervenu** sur la problématique des 27 et 28 décembre 2012. La règle de 50% de présents ne s'applique plus : il doit y avoir un nombre significatif d'agents présents afin que le service puisse fonctionner. La direction locale va rappeler aux chefs d'unité la nécessité d'organiser la fin d'année dans cette optique.

#### 3) BILAN 2011-2012 DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET PLAN DEPARTEMENTAL

Les éléments du bilan et le plan 2013 ne prêtent pas en eux-mêmes à discussion.

Pour qu'une formation ait lieu, il faut au moins 7 participants, d'où inter-régionalité pour certaines.

Un abondement national permet de rembourser les frais de déplacement pour la formation : pas de risque pour l'instant de non-remboursement. Au niveau national, **FO DGFIP veillera à ce que cela reste le cas !**

**Les élus FO DGFIP 67 sont à nouveau intervenus** pour demander à ce que le DIF (droit individuel à la formation) soit intégré à ce bilan départemental. Pour 2011-2012, 11 demandes, aucun refus. **Une nouvelle fois, les élus FO ont refusé** que la bureautique (word et excel principalement) soit incluse dans le DIF.

Loin de l'objectif initial d'apporter un droit nouveau aux agents, le DIF est sous-employé du fait de l'étroitesse des plans de formation et quasiment tourné vers les préparations aux concours. De fait, l'administration en a fait un droit virtuel, **ce que dénonce FO DGFIP.**

#### 4) ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS IMMOBILIERS

- **Rue Simonis : en réponse aux questions des élus FO DGFIP 67, et après rappel de l'agression verbale avec menace de mort en août à la Trésorerie de Strasbourg Amendes**, la direction a précisé que la sécurité du site serait effective avant installation des agents, avec un guichet totalement fermé, une caméra filmant l'espace caisse et une vidéo surveillance à l'entrée.

Par ailleurs, suite à notre interrogation, la direction a précisé que les travaux du RDC étant scindés en deux, ceux-ci devraient durer 2 mois et demi et que les autres agents du bâtiment ne devraient pas être trop gênés.

- **Trésorerie du SDEA** : en l'état, les locaux proposés par le SDEA sont trop grands et trop chers.

- **Trésorerie de Sultz** (réception des travaux mi-novembre), **3<sup>o</sup> étage 35 Vosges** (installation au plus tard mars 2013), **Haguenau** et **Saverne** (état d'études et pré-projet)

## 5) POINT SUR LA SITUATION BUDGETAIRE 2012

74% du budget départemental a été consommé au 15/09, contre 60 % en 2011, ce qui donne une idée de la diminution du budget local. **Il reste encore 5 à 6 points à économiser** (-14,4 % par rapport aux -20% attendus) : des paiements de facture devront donc être repoussés sur 2013 (**on commencera donc 2013 avec des « dettes » alors que le budget 2013 est déjà en baisse par rapport à 2012 ! – voir notre liminaire**).

**Les élus FO DGFIP ont demandé** s'il allait falloir trier entre les commandes ou ne pas respecter les délais de paiement ! La direction locale nous a répondu qu'elle prendrait ses responsabilités, qu'elle avait informé la direction générale de la situation et qu'elle espérait que cette dernière récompense par une dotation supplémentaire les DFIP s'efforçant de diminuer leurs dépenses (ex. du 67: centralisation de l'affranchissement à la DRFIP pour les postes de la CUS afin de supprimer des contrats remises-collectes avec La Poste).

S'appuyant, par ailleurs, sur la fin des stocks de micro-ordinateurs et sur la nécessité pour la CIL (ex - CMI/CMIB) de bricoler des nouveaux ordis à partir de micros endommagés, **FO DGFIP 67 a dénoncé la tiers-mondisation des budgets et la mise en place de systèmes D dignes des pays communistes des années 80.**

## 6) VIDEOSURVEILLANCE AU 4 PLACE DE LA REPUBLIQUE


Effacement automatique du disque dur au bout de 3 jours, pas de possibilité de copie, coût de 15 000 € (**réponse à une question de FO**) ; système mis en place après information des personnels. Les caméras filmeront y compris en journée. Est-ce bien nécessaire ??? **Les élus FO DGFIP ont été les seuls à exprimer leur gêne** sur le fait que les allées et venues des agents soient filmées !!!

La vidéosurveillance sera bientôt installées au **35 avenue des Vosges**.

## 7) POINTS DIVERS EVOQUES PAR FO DGFIP 67

- **Charte Marianne** : lors de la convention des cadres A, le DRFIP a souligné que le respect de cette charte, notamment pour les appels téléphoniques, était « un des objectifs prioritaires de la DGFIP ». Si nous sommes d'accord avec lui pour dire que le bon accueil des usagers est important, nous avons cependant mis en avant le décalage entre la direction et les agents qui peuvent, face aux surcharges de travail, oublier de se présenter selon les normes. Réussir à bien faire son travail dans les temps impartis devient chaque fois plus un exploit au quotidien !
- **Arrêts maladie et jour de carence** : Ce jour de carence constitue une injustice scandaleuse puisqu'il pénalise l'agent au seul motif qu'il est malade. Les élus FO ont donc demandé la situation locale : les arrêts maladie de courte durée ont diminué de 40 % dans le 67 ! Ceci signifie que les agents prennent des congés à la place de leur arrêt maladie pour ne pas subir une perte de salaire ! Et dire qu'on est en France en 2012...
- **Heures supplémentaires** : suite à plusieurs questions de collègues, les élus FO ont demandé à la direction d'informer les agents sur leurs droits et les conditions de paiement d'heures sup. En effet, certains savent, d'autres pas et donc tout le monde n'est pas à égalité de droits, ce qui est inacceptable pour FO DGFIP 67! Le DRFIP nous a répondu qu'elle n'allait pas faire de publicité...les élus FO DGFIP 67 sont là si besoin !!
- **EDR** : suite à 2 remontées de responsables d'unité aux élus FO, la direction locale nous a réaffirmé que la proximité géographique des équipiers était un critère d'affectation mais pas le principal.

**Vos élus:** José-Luis PEREIRA – Martine WISNIEWSKI – Virginie BRACHET – Thierry HAUSSER

Section FO DGFIP 67 <a href="mailto:fo.drifip67@dgifip.finances.gouv.fr">fo.drifip67@dgifip.finances.gouv.fr</a> site local : <a href="http://www.fo-dgifip-sd.fr/067/">www.fo-dgifip-sd.fr/067/</a> site national : <a href="http://www.fo-dgifip.fr/">www.fo-dgifip.fr/</a>	<b>BULLETIN D'ADHESION</b> à retourner à : <b>Section FO DGFIP 67 - DRFIP</b>
	NOM : ..... PRENOM : .....
	GRADE : ..... Echelon : ..... Indice : .....
	AFFECTATION : .....
	déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP
	Fait à : ..... le ..... (signature)
	→ <b>66 %</b> de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu
	Secrétaire Départemental : José PEREIRA ☎03.88.56.54.25